

Solidarité avec les grévistes de l'usine PSA Aulnay !



POLITIQUE REVENDICATIVE

- Voeux de l'UD
- Égalité femme homme
- La CGT aux côtés de l'UGTT

DOSSIER

- Prud'hommes , la CGT à l'offensive

INFOS LUTTES

- Rythmes scolaires
- Solidarité avec les grévistes de PSA

VIE SYNDICALE

- Proposer l'adhésion
- Congès de l'USR
- La Formation syndicale

enpartance

ILE-DE-FRANCE

Donnez du sens à vos vacances



ENPARTANCE IDF, est une association partenaire des CE, COS, CASC, des structures syndicales, des associations de salariés, actifs ou de retraités depuis de nombreuses années.

L'association, agit solidairement grâce à la force de son réseau pour le développement du tourisme associatif à vocation sociale, dans les domaines des vacances, des loisirs, de la culture et du sport pour tous !

Mutualisant ses moyens, ENPARTANCE IDF propose aussi aux salariés des petites entreprises n'ayant pas de structure sociale, de bénéficier de nombreux avantages.



PROFITEZ DES AVANTAGES DE LA CARTE LOISIRS

Théâtres / Musées / Châteaux / Visites / Restaurants / Bars animés / Cabarets / Spectacles divers / Excursions / Croisières / Hébergements / Sport et détente / Parcs de loisirs et d'attractions

ENPARTANCE ILE-DE-FRANCE

Tél : 01 48 30 95 16 - courriel : asso@enpartance-idf.fr

www.enpartance-idf.fr



le BIMI

Françoise Engler
Membre du Bureau de l'UD CGT 93

ÉDITORIAL

APRES LES VŒUX, L'ACTION !!

Depuis ce début d'année, le 9.3 est très mobilisé et ça va durer !

Il y a en effet matière à descendre dans la rue pour porter nos colères, nos revendications, et les salariés du département n'ont récemment pas manqué de le faire :

- ▶ la marche départementale unitaire pour l'emploi du 17 janvier qui rassemblait plusieurs milliers de salariés,
- ▶ la manifestation du 31 janvier à l'appel des 3 fonctions publiques,
- ▶ les multiples actions de solidarité avec les camarades de PSA dans les entreprises et sur les marchés,
- ▶ le rassemblement de nombreuses boîtes en luttés devant les grilles de PSA Aulnay le 5 février, dénonçant les plans de licenciement et les suppressions de postes au nom de la rentabilité financière,
- ▶ la grève éclair dans le secteur de l'Energie ;
- ▶ le mouvement des enseignants du primaire sur la réforme des rythmes scolaires imposée sans discussion par un gouvernement qui a décidé de ne pas tenir compte des aspirations d'une grande partie de son électorat (soit des millions de salariés et de retraités) et surtout de ne rien toucher à ce qui a été mis en place par le gouvernement de droite...

toutes ces mobilisations démontrent amplement la volonté des salariés à faire entendre leur voix.

Le 5 mars nous devons être le plus nombreux possible à manifester nos exigences et dire Non à l'accord de régression sociale signé le 11 janvier dernier par des organisations syndicales minoritaires.

Aujourd'hui le Medef dicte la loi au gouvernement. C'est inacceptable ! Si la bataille risque d'être très âpre, rien n'est encore définitivement joué. Les parlementaires, dont la responsabilité est pleinement engagée, sont interpellés par la CGT qui ne manque pas d'arguments sur le sujet !!

Notre département détient le triste record de chômage en Ile de France!

Quel espoir pour les salariés, quel devenir pour la jeunesse, pour les Services publics si nous ne nous battons pas « TOUS ENSEMBLE » contre cette régression sociale ?

Partout, dans les entreprises sur les lieux publics nous devons informer les salariés, la population, des mauvais coups portés par ce projet de loi et engager le maximum de personnes à manifester leur colère et leur désaccord dans la rue le 5 mars prochain.



SOMMAIRE

- 03 ● Édito
- 04 ● Voeux de l'UD
 - Intervention d'Hervé Ossant
- 06 ● Égalité femme homme
- 07 ● Tunisie la CGT avec l'UGTT
- 08 ● Dossier : Prud'hommes
 - La CGT à l'offensive
- 10 ● Rythmes scolaires
- 11 ● Solidarité avec les grévistes PSA
- 12 ● Proposer l'adhésion
- 13 ● Congrès de l'USR 93
- 14 ● La formation syndicale
- 15 ● Indecosa

Encart : Journal IHS 93



MENTIONS LÉGALES

BILLETIN D'INFORMATION AUX MILITANTS DE L'UD CGT 93

ISSN 7656890 N°CPPAP 0713 S 07940

Imprimé par ALLIAGES, 115 avenue Raspail - 94250 Gentilly

Directeur de publication: **Hervé Ossant**, Tél: 01 48 96 36 37
Email: contact@cgt93.fr

Tirage à 2800 exemplaires

Ont collaboré à ce numéro:

Françoise ENGLER, Christian BOUVIER, Matthieu BRABANT, Kamel BRAHMI, Jamila Mansour, Françoise MAUBORGNE, Hortensia MORA-SEVEON, Hervé OSSANT, Nicolas RENARD

Maquette : UD CGT 93

Vœux 2013 de l'UD 93



Cérémonie des vœux de l'UD CGT 93 le 24 janvier

Comme le veut la tradition, l'UD CGT 93 a présenté ses vœux 2013 le jeudi 24 janvier. La présence de responsables et militants syndicaux, d'élus politiques, de représentants du barreau, ont donné à cette réception un caractère convivial et revendicatif. Pour une année 2013 de lutte et de succès !

Extrait de l'intervention d'Hervé Ossant, secrétaire général de l'UD CGT 93

En ce début 2013, nous pouvons émettre tous nos vœux pour la paix dans le monde et la fraternité entre les peuples. Nous pouvons ainsi avoir une pensée particulière pour les peuples de Syrie, de Tunisie, d'Égypte ou bien encore du Mali.

Ceci étant, un message d'espoir est à souligner avec l'admission de la Palestine à l'ONU en qualité d'Etat observateur le 29 novembre dernier. La CGT, comme beaucoup d'autres, s'est engagée pour qu'enfin la Palestine puisse entrer dans le concert des nations. (...)

La CGT continuera d'œuvrer pour la transformation et le progrès social, (...) les résultats des élections dans les TPE du mois dernier valident et encouragent notre démarche et nos exigences. (...)

La CGT ressort largement première organisation syndicale

parmi les salariés des TPE avec 10 points d'avance devant la seconde. (...)

(...)Ainsi, la CGT est 1^{ère} organisation dans 19 régions. En IDF, elle recueille 29,81%, la CFDT 18,38%, FO 11,67%, la CFTC 7,74%, l'UNSA 7,53% et Solidaires 5,54%.

(...)négociation sur la «sécurisation de l'emploi» (...) ce texte sanctuarise la délinquance patronale. Pour nous le recul social ne se négocie pas, il se combat ! Dans une année où va être déterminée la nouvelle représentativité des syndicats,

la légitimité de ce texte est somme toute relative. Ainsi, le législateur aura toute sa responsabilité engagée lors du débat parlementaire. (...)

Nous avons besoin très rapidement d'aller à la rencontre des salariés en ouvrant une séquence de clarification, d'explication et de mobilisation.(...) en nous appuyant sur notre force militante qui se renforce dans le 93 puisque nous avons pour la 3^{ème} année consécutive dépassé les 25 000 syndiqués CGT.

(...)Les chiffres du chômage s'envolent. Dans notre département nous atteignons 135 000 privés d'emploi toutes catégories confondues. En hausse de 10% en 1 an (...)A peine 10% des arrivées à Pôle Emploi sont dus à des raisons économiques. Le reste, soit 90%, sont des fins de CDD, des ruptures conventionnelles à l'amiable, des fins de mission d'intérim... (...)

Dans ce contexte et alors qu'il y a 1 500 nouveaux privés d'emploi chaque jour, un récent sondage de ce début d'année

POLITIQUE REVENDICATIVE

2013 indiquait que 75% de la population française est opposée à la suppression du contrat à durée indéterminée (CDI) et contre la précarité.

Les politiques patronales et gouvernementales actuelles créent 2 000 pauvres par jour. Ainsi, le nombre de pauvres a encore augmenté pour atteindre 8,6 millions de personnes vivant avec un revenu de moins de 964 euros par mois.

En parallèle, au nom de l'emploi, de la compétitivité, de la productivité ou bien du «coût du travail», des exonérations continuent d'affluer. 30 milliards en septembre, puis 20 milliards suite au rapport Gallois. Si l'on additionne l'ensemble des aides et niches fiscales, c'est plus de 200 milliards annuels de cadeaux fiscaux dont bénéficient les entreprises.

Le problème n'est pas le «coût du travail» mais le coût du capital ! En 30 ans, la masse salariale des entreprises a été multipliée par 3,6 alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multipliée par 20. C'est la première cause de la baisse des investissements et de la désindustrialisation.

(..)Partout dans le monde les travailleurs s'entendent dire qu'ils coûtent trop cher. Près de la moitié des travailleurs de la planète vivent avec moins de 2 dollars par jour, et ils coûtent encore trop cher ! En parallèle, la publication de l'évolution de la rémunération des entreprises du CAC 40 suscite légitimement incompréhension, colère et indignation. La confrontation Capital/Travail se durcit. (...)Oui, les capitalistes sont en guerre déclarée contre les travailleurs parce qu'il en va de leur survie et de leurs privilèges.

(...) Pour sortir de la crise nos gouvernants préconisent l'austérité. L'austérité brandie comme le remède miracle, à l'instar des médecins qui pratiquaient la saignée dans les temps anciens, quitte à mettre en péril la vie de leurs patients. (...) A contrario la relance économique passe par la consommation

des ménages. Ceux-là mêmes à qui l'on refuse l'augmentation des salaires et qui voient tous les prix augmenter. Le dogme de la modération salariale est économiquement contre-productif.

(...)La sortie de crise passe par une revalorisation générale des salaires.

La Cgt doit porter haut et fort qu'aucun des problèmes économiques structurels, ni le financement des retraites et de l'assurance maladie, ni le rééquilibrage de notre commerce extérieur, ni le besoin de financement de l'Etat et des collectivités locales, ni la question du pouvoir d'achat, ne peuvent être résolus sans une vigoureuse politique de développement industriel en lien avec l'emploi public, de lutte contre la précarité et les politiques de bas salaires.

Il est impératif qu'une organisation comme la nôtre soit en mesure de donner des éléments de confiance, de cohérence, des raisons de se battre pour contrarier les desseins de ceux qui veulent utiliser la crise pour accroître la pression sur le travail, tout en continuant de nourrir une logique financière qui a déchaîné le cataclysme. (..)

Cela fait appel à notre capacité collective à faire face à l'intense bataille idéologique qui se mène sur la plupart des médias et au sein même de nos entreprises.

Dans ce sens, les deux cortèges de notre marche départementale pour l'emploi et l'avenir de la Seine-Saint-Denis de la semaine dernière avec 2 000 manifestants qui y ont participé avaient l'ambition d'être le relais de tous ceux qui luttent sur notre département et de donner le «LA» dès ce début 2013. Tous les secteurs professionnels étaient présents dans cette marche.

Ce jour-là (..) nos camarades sans papiers grévistes de 2009 ont occupé la DIRECCTE pour avoir des réponses concrètes à leurs dossiers. Le soir même nous étions reçus par le Préfet. La veille, nos camarades de PSA partaient en grève reconductible bloquant ainsi la production de l'usine.

(...)la grève reconductible des camarades de PSA doit retenir toute notre attention(...). Leur lutte dépasse les simples murs de l'usine. Tant syndicalement que politiquement. Leur lutte est d'intérêt général. (...)

La CGT a été force de proposition avec un « plan B ». Les syndicats et les salariés doivent être intégrés à toutes les discussions. Des solutions existent pour maintenir le site et son usine, sauvegarder tous les CDI et même renforcer l'emploi s'il y a une véritable ambition politique. (..) D'ores et déjà, nous avons lancé le processus de renforcement de la lutte, notamment avec la solidarité financière. (...)

Il y a un an pour nos vœux 2012 nous avions l'ambition de sortir Sarkozy. La promesse a été tenue. La CGT a pris toute sa place pour que cela se réalise. La CGT précisait que c'était une des conditions du changement. Vous l'avez compris le changement au sens où nous l'entendons n'est pas à l'ordre du jour.

Nous sommes le 24 janvier et il nous reste donc 341 jours pour aller chercher et créer les conditions du véritable changement.

Je vous remercie.



Cérémonie des vœux de l'UD CGT 93 le 24 janvier

Égalité femme homme

Dans le prolongement de la Conférence sociale du mois de juillet 2012, plusieurs dispositions législatives et réglementaires ont été adoptées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

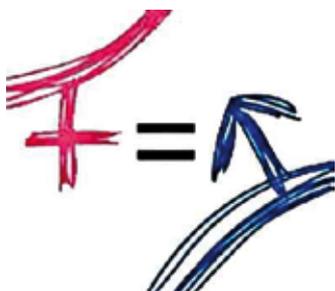
Il s'agit de :

- ▶ dispositions de la loi du 26 octobre 2012 sur les emplois avenir (article 6),
- ▶ dispositions du décret du 18 décembre 2012 (application des sanctions contre les employeurs n'ayant pas souscrit aux obligations de la loi).

Les nouveautés sont les suivantes :

La négociation d'un accord d'entreprise est prioritaire sur le plan d'action unilatéral.

L'employeur ne peut élaborer un plan d'action et le présenter au Comité d'entreprise qu'après échec des négociations collectives dans l'entreprise (il doit établir un PV d'échec des négociations ; ce PV sera joint au plan d'action lors du dépôt à la Direccte).



Les plans d'action doivent être déposés à la Direccte, qui va les contrôler. Cette obligation s'applique aux nouveaux plans d'action et aussi à ceux qui ont déjà été élaborés.

Huit domaines d'action sont retenus en matière d'égalité professionnelle : embauche, formation, promotion professionnelle, qualification, classification, conditions de travail, rémunération effective et articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Dans l'accord d'entreprise (ou, à défaut, dans le plan d'action), des dispositions doivent figurer :

- ▶ dans au moins trois des domaines d'action pour les entreprises de moins de 300 salariés,
- ▶ dans au moins quatre pour les entreprises de 300 salariés et plus.



Dans toutes les entreprises, parmi ces thèmes, des dispositions doivent obligatoirement figurer en matière de rémunération effective. Cette obligation se cumule avec l'obligation dans le cadre des NAO de négocier pour « supprimer » les écarts de rémunération entre femmes et hommes.

Ces nouveautés (traiter de la rémunération effective, passage à trois ou quatre thèmes) doivent être mises en œuvre :

- ▶ à l'échéance de l'accord déjà signé dans l'entreprise
- ▶ (au bout de trois ans au maximum), au bout d'un an en cas de plan d'action déjà élaboré.

Ces éléments sont repris dans le diaporama de la Commission confédérale Femmes – mixité, mis à jour au 7 janvier 2013.

Voir le dossier :

<http://www.cgt.fr/Egalite-Femmes-Hommes.html>

L'initiative de la négociation incombe à la « partie patronale ». A défaut, la négociation s'engage dans les quinze jours suivant la demande d'une organisation syndicale de salariés représentative dans l'entreprise.

À vous de jouer !

POLITIQUE REVENDICATIVE

Tunisie : La CGT plus que jamais aux côtés de l'UGTT

Le jour où les syndicalistes s'apprêtaient à commémorer le 60e anniversaire de l'assassinat du fondateur de l'UGTT, Farhat Hached, et à l'occasion duquel une marche devait partir du siège de l'UGTT vers le mausolée où est enterré le leader syndical, des miliciens nahdhaouis (parti au pouvoir) ont attaqué les locaux de l'UGTT causant de graves dégâts matériels et de graves blessures aux syndicalistes présents, parmi lesquels des membres du Bureau exécutif national.

La contre-manifestation semble être une réplique du séisme politique provoqué par les événements de Siliana, où la population locale a affronté les forces de l'ordre dont la répression a fait plus de 300 blessés. Le mouvement de Siliana avait été lancé par un appel à la grève générale locale de l'UGTT qui réclamait des mesures économiques pour le développement des régions déshéritées de Tunisie.

Face aux attaques constantes dont l'UGTT est victime, le 4 décembre, la CGT a immédiatement réagi et était présente au rassemblement de solidarité et de soutien qui s'est déroulé à Châtelet. Un représentant de l'UGTT avait aussi fait le déplacement.

En réponse au violent bras de fer engagé avec le gouvernement, l'UGTT avait dans un premier temps appelé à une grève générale le 13 décembre 2012. Dans ce contexte, Bernard Thibault a adressé une lettre au Secrétaire général de l'UGTT et un conseiller confédéral s'est rendu spécialement en Tunisie pour apporter par sa présence la solidarité de la CGT. La CGT était également présente à la Bourse du travail à Paris, le 13 au soir, pour participer à un meeting de solidarité organisé par les associations tunisiennes.

La CGT est, par ailleurs, en contact très régulier avec l'UGTT, d'autant qu'un accord de coopération entre les deux organisations est en voie de signature. Lors d'un dîner en marge du conseil général de la CSI à Amman entre Houcine Abassi et Bernard Thibault, deux pistes principales ont été évoquées pour un renforcement des coopérations syndicales entre nos deux organisations : la mise sous surveillance des pratiques et

méthodes des firmes multinationales françaises en Tunisie, au regard du droit du travail en vigueur et des normes internationales du travail, ainsi que la question d'un engagement à faire pression sur le gouvernement français pour enjoindre son partenaire tunisien à maintenir un degré élevé d'exigence en matière de démocratie, de libertés fondamentales et de droits syndicaux.

La CGT reste attentive mobilisée. C'est d'ailleurs le sens du courrier adressé par Bernard Thibault le 21 décembre 2012 au ministre des Affaires étrangères. Bernard Thibault appelait le gouvernement à « mettre en œuvre tous les moyens diplomatiques, commerciaux et économiques afin de faire pression sur les autorités tunisiennes pour qu'elles respectent les termes de l'accord conclu avec l'UGTT... et à améliorer et intensifier les relations avec les partenaires sociaux tunisiens tout en reconnaissant que le dialogue social est une condition préalable essentielle au développement démocratique de la Tunisie et au respect des droits fondamentaux ». Le ministre des Affaires étrangères, tout en soulignant « le sens des responsabilités de l'UGTT », a répondu à l'appel et a notamment assuré le Secrétaire général de la CGT de sa « vigilance quant aux évolutions en Tunisie ».

Depuis, la situation politique et sociale s'est davantage tendue en Tunisie. Un des leaders de l'opposition, Chokri Belaïd, une des figures emblématique de la gauche, a été lâchement assassiné. Cet assassinat a poussé des millions de tunisiens dans la rue et une grève générale à l'appel de l'UGTT a été massivement suivie le 8 février, jour des obsèques. Si l'on peut s'inquiéter de la propagation de la violence politique et sociale dans le berceau du printemps arabe, la réaction du peuple de Tunisie est un signe encourageant dans son long combat pour la justice et la démocratie. Plus que jamais la CGT demeurera au côté de l'UGTT, qui sera un des invités phares du 50e congrès de la CGT.



INVITATION

« ENGAGEMENT OUVRIER » LE SYNDICALISME CGT en SEINE-SAINT-DENIS de 1968 à 1990.

JEUDI 14 MARS 2013 à 17H

Auditorium Bourse Départementale du Travail

Le livre de **JOËL BIARD** sera présenté et dédié par l'auteur.

Suivront une allocution de **HERVE OSSANT** secrétaire général de l'UD CGT 93
et de **HELENE ESTRELLA** présidente de l'IHS CGT 93.

Nous trinquerons ensuite pour fêter le 10ème Anniversaire de l'Institut CGT d'Histoire Sociale de la Seine-Saint-Denis autour de l'exposition « des luttes et des hommes ».

Audience solennelle du Conseil des Prud'hommes de Bobigny, **LA CGT à l'offensive !**



Audience solennelle du conseil des Prud'hommes le 24 janvier



Si le conseiller prud'homme est d'abord juge dans l'exercice de son mandat, de par sa sensibilité syndicale il n'en est pas pour autant neutre. L'impartialité des décisions prud'homales est garantie par la parité (salariés/employeurs). Le conseiller prud'homal CGT doit être considéré comme un militant porteur d'un mandat syndical.

C'est bien cette démarche qui a guidé l'intervention de Jami-la Mansour, vice-présidente du CPH de Bobigny. Elle n'a pas manqué de porter les revendications de la CGT concernant la défense individuelle et collective des salariés, ainsi que le devenir de la juridiction prud'homale. Nous vous proposons de larges extraits de son intervention lors de l'audience solennelle du 24 janvier 2013.

Bilan 2012

Pour l'année 2012, le nombre d'affaires nouvelles s'élève à 4 546, en légère baisse par rapport à l'année précédente. Nous constatons en particulier une baisse du nombre de saisines en référé, de 928 affaires en 2011, à 837 affaires en 2012, **cette baisse n'est certainement pas sans relation avec la mise en place du timbre fiscal de 35 euros en 2011. Afin de garantir le principe de gratuité de la justice prud'homale, nous souhaitons vivement la suppression rapide de cette mesure.**

S'agissant des délais de procédure, celui entre la saisine du Conseil de prud'hommes et le bureau de conciliation est de 2 à 5 mois, selon les sections. Le délai entre le bureau de conciliation et le bureau de jugement est de 2 à 10 mois, selon les sections. Le taux moyen de renvoi de bureau de jugement à bureau de jugement, est de l'ordre de 33 %, ce qui est excessif. Le taux de conciliation dans notre Conseil progresse

régulièrement, il est légèrement supérieur à celui du ressort.

Quant à notre taux de départage, l'amélioration se poursuit, il est aujourd'hui globalement de 22%. Dans leur ensemble, les audiences se tiennent dans la sérénité indispensable à une bonne justice, et dans le respect de chacun. Concernant nos délais de rédaction des jugements, la durée de deux mois entre l'audience et le prononcé du jugement est aujourd'hui respectée par la très grande majorité des conseillers, je les remercie pour leur sérieux.

Afin, d'assurer un fonctionnement normal de notre juridiction, et de procurer aux justiciables un service public de qualité, nous avons décidé, après concertation, (et après une période d'adaptation pour les conseillers) qu'à compter de ce mois, nos décisions devront être rédigées et

signées à la date du prononcé. Les délais d'audience en départage continuent globalement à s'améliorer. Ils sont de 5 mois en section Industrie, 8 mois en Activités Diverses et en Encadrement. Ces résultats sont dus à la bonne tenue des audiences et des délibérés dans ces sections. **Quant à la section Commerce, le délai est passé de 33 mois en début d'année 2012 à 22 mois aujourd'hui, progrès qui mérite d'être souligné.** Le taux de départage dans la section a souvent tourné, cette année, autour de 20 %, ce qui représente une amélioration conséquente **Le Conseil de prud'homme de Bobigny doit bénéficier du même traitement que les autres grands Conseils, en termes d'affectation de juges départiteurs. Notre service départage est clairement sous dimensionné, et c'est cela qui provoque les nombreuses condamnations de l'Etat. Nonobstant les améliorations constatées, nous avons, encore aujourd'hui, un stock qui pèse sur l'activité de départage et qui a pour conséquence des délais allant de 5 à 22 mois, selon la section, alors que la loi ordonne un délai d'un mois.**



L'affectation d'un juge départiteur à temps plein est indispensable pour traiter ce stock, que nous ne sommes pas en mesure de résorber dans un délai raisonnable. L'Etat ne peut demeurer dans l'illégalité et tolérer que des demandeurs, pour lesquels il s'agit d'une créance alimentaire, subissent de tels délais. Les recours des justiciables contre l'Etat se développent de manière importante. **Récemment, L'Etat a été condamné à 71 reprises pour déni de justice devant le TGI de Paris. Notre juridiction demeure sinistrée en termes de moyens humains, juges départiteurs et personnel de greffe. Je rappelle que l'effectif réel du greffe est de 24 au lieu des 30 prévus par les services judiciaires, nous avons en particulier 3 postes vacants de greffiers d'audiences...**

Cette année, notre Conseil a fait l'objet d'une inspection des services judiciaires, relatif au fonctionnement du Conseil de prud'hommes et en particulier de la section Commerce.

La mission d'inspection confirme la position de ce Conseil comme le deuxième de France, en nombre d'affaires. Qu'à l'inverse des autres Conseils de prud'hommes du ressort, l'activité en nombre d'affaires, des sections Activités Diverses et Encadrement est en hausse globalement ces dernières années. Elle a également souligné le sous effectif du personnel de greffe, et la situation difficile du service départage, en termes de charge de travail...

Perspectives 2013

L'année 2013 s'annonce sombre pour le monde du travail. Les enjeux sont lourds, dans une situation économique et sociale difficile. Partout, les conditions sociales se dégradent, l'heure est aux restructurations, aux suppressions d'emploi, à la précarité. **Un accord national interprofessionnel sur l'emploi, signé le 11 janvier de cette année, s'inscrit dans ce contexte de régression sociale. Cet accord nous concerne directement en tant que juges du droit du travail. Il repose sur un objectif principal, au cœur des diverses dispositions : celui de limiter les recours contre les décisions des entreprises. Il multiplie les dispositions écartant le juge, en particulier dans le contrôle du motif économique, et dans l'appréciation des indemnités de rupture. Il veut protéger le licenciement des incursions du juge.**

Si une loi en ce sens était votée, un accord d'entreprise pourrait s'affranchir des règles inscrites dans le code du travail, concernant la procédure de licenciement économique, l'ordre des licenciements et le contenu même du PSE. Les délais de contestations en justice, lorsque celles-ci seraient possibles, seront réduits de manière drastique. L'objectif est de dissuader en pratique l'action en

justice, par l'existence d'une forme de « caution » syndicale de la mesure.

En outre, **en cas d'absence d'accord d'entreprise, l'accord du 11 janvier prévoit une simple procédure d'homologation administrative préalable au PSE. Celle-ci, d'ores et déjà pratiquée pour les ruptures conventionnelles, s'avère des plus légères, en raison de l'encombrement et du manque de moyens de l'administration du travail.** En cas de graves difficultés conjoncturelles, l'employeur pourrait modifier le salaire ou le temps de travail des salariés. En contrepartie, pendant la durée d'un accord dit « de maintien dans l'emploi », l'employeur ne pourra pas licencier pour motif économique. Mais, surtout, **l'accord interprofessionnel prévoit que le salarié refusant la baisse de salaire ou du temps de travail pourrait être licencié, sans possibilité de contester les motifs du licenciement.**

Dans ce type d'accord, même lorsque les conditions d'un licenciement économique collectif du fait, par exemple, du nombre de refus, seraient rassemblées, la procédure légalement prévue ne serait pas applicable. **On peut d'ores et déjà s'interroger sur la validité d'une telle disposition au regard du droit communautaire et des conventions de l'OIT...**

Enfin, au travers de la thématique « mobilités internes », le contrat de travail est également fortement fragilisé. Les entreprises mettant en place une réorganisation, assortie de mobilités internes sans licenciement, n'auraient plus à engager la procédure de licenciement économique collectif, ni celle relative au PSE. En cas de refus de mobilité, le salarié pourrait être licencié pour motif personnel, voir être considéré comme fautif. Ce dispositif placera le salarié en dehors du cadre du licenciement économique.

Il s'agit ici d'une mutation sans précédent dans le droit des ruptures de contrat.

Réduire encore le contrôle du juge sur les licenciements et les faciliter davantage, dans un contexte de chômage de masse, d'une situation de l'emploi où 3 embauches sur 4 se font en CDD, et après un bilan de près d'un million de ruptures conventionnelles, pour lesquelles le recours devant le juge ne pouvait être que très marginal, semble pour le moins déraisonnable.

Le code du travail demeure la base de l'Etat de droit dans l'entreprise. C'est la contrepartie au lien de subordination, qui rétablit partiellement le déséquilibre qui caractérise la relation entre les parties au contrat de travail, qui protège, même de manière imparfaite, 91 % de la population active.

Son démantèlement progressif, notamment par le remplacement d'une relation de travail encadrée, par une relation « de gré à gré » niant le déséquilibre économique, nous entraînera vers l'inconnu. N'oublions pas que le contrat de travail est souvent le seul patrimoine dont dispose un salarié.

Je souhaite, pour ma part, que nos gouvernants ainsi que ceux qui ont choisi de défendre les intérêts de 16 millions de salariés, soit 91 % de la population active, aient conscience de cet état de fait, et mesurent la grande responsabilité qui est la leur.



Rythmes scolaires : les enfants et les personnels en perdent leur tempo.

Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire des enfants et du temps de travail des personnels dans le premier degré. Ce décret a été massivement rejeté, que ce soit dans les instances comme le Conseil Supérieur de l'Education, ou dans la rue comme lors de la grève du 12 février.

vent avant 8h30 et après 16h30, continuera de pratiquer des activités sportives et culturelles qui seront déplacées à d'autres moments de la semaine, fréquenteront des centres aérés avec des conditions d'encadrement dégradées... Insistons d'ailleurs sur ce point : Peillon augmente le taux d'encadrement pour les personnels territoriaux chargés de gérer les moments « non-scolaires », il s'agit donc aussi pour ces personnels d'une dégradation des conditions de travail !

...Il faut une réforme des rythmes scolaires, et il y a urgence, pour les élèves et les personnels. Il ne faut pas opposer élèves et personnels et que la concertation soit véritable...

La question ne pourra être résolue sans discuter concrètement de ce qui fatigue les élè-

Les jours et les semaines d'école sont fatigants pour les élèves : s'attaquer à la fatigue des élèves et à leurs rythmes effrénés devait se faire dans une réflexion globale en prenant en compte les réalités sociales et professionnelles des familles. C'est peut-être une évidence, mais visiblement cela a échappé au gouvernement.

La semaine de 4 jours instaurée par le gouvernement Sarkozy est néfaste aux apprentissages, au respect des temps de l'enfant. Cet aménagement visait à introduire l'Aide personnalisée et justifier la suppression des RASED, et à servir les intérêts de l'industrie du tourisme.

Avec le décret Peillon, les enseignants ne vont pas voir leur temps de service augmenter, mais on va leur demander de le faire sur une journée supplémentaire. Cela signifie des frais supplémentaires (transport, garde d'enfants) sans revalorisation salariale, avec une amplitude de travail qui augmente.



Les enfants ne vont pas réellement bénéficier de la réforme : l'immense majorité des enfants continuera de venir à l'école sou-

ventes : classes surchargées, programmes inadaptés à un enseignement « digérable » par les élèves, conditions d'accueil et d'encadrement à la cantine ou à la garderie...

De plus, l'égalité de traitement des élèves ne sera pas respectée car certaines collectivités territoriales ne seront pas en mesure d'offrir des activités de qualité faute de moyens.

Une partie des missions de l'Education nationale va être externalisée et décentralisée aux collectivités locales.

Il faut une réforme des rythmes scolaires, et il y a urgence, pour les élèves et les personnels. Il ne faut pas opposer élèves et personnels et que la concertation soit véritable. Il faut à tout prix déconnecter le « temps de travail » des élèves et des enseignants en appliquant une véritable règle de « plus de maîtres que de classe » qui rend possible d'encadrer les élèves sur des temps de classe aménagés sans défavoriser les personnels.



Solidarité avec les grévistes de l'usine PSA Aulnay!

A lors que l'usine d'Aulnay est menacée de fermeture en 2014, la négociation des conditions du plan social laisse transparaître une réalité bien crue. Qu'il s'agisse de licenciements secs, de mutations vers une autre usine du groupe, ou d'une hypothétique réindustrialisation du site d'Aulnay, la direction de PSA n'accompagnera qu'à minima les salariés d'Aulnay et ne leur offrira pas la garantie de retrouver un emploi.

Pourtant l'usine d'Aulnay produit le véhicule de Citroën le plus vendu. Les salariés y sont bien formés, ont des compétences reconnues et l'usine est rentable. De plus selon l'estimation du cabinet d'expertise « Secafi », le coût de la fermeture de l'usine d'Aulnay s'élèverait à 250 millions d'euros pour une économie annuelle de 58 millions d'euros. Investir les énormes profits générés par le travail des salariés dans le maintien de l'usine d'Aulnay et son développement, plutôt que de les consacrer à la destruction d'un outil industriel et au sacrifice de l'avenir de ses salariés, c'est possible, dans l'intérêt de toute la Seine-Saint-Denis et bien au-delà ! Ce n'est pas encore le choix de la direction de PSA, qui désormais trouve un appui au sein du gouvernement pour diffuser son discours alarmiste sur la fin programmée du site d'Aulnay. Nous sommes loin de la priorité à l'emploi annoncée par le président Hollande.

Mais les salariés ne sont pas disposés à se laisser faire! Depuis le 16 janvier, plusieurs centaines de salariés de PSA Aulnay sont en grève pour faire aboutir leurs revendications.

Ne supportant pas que des salariés osent relever la tête, s'organisent et se défendent, la direction a développé une abominable campagne de calomnies et de mensonges pour tenter de salir les salariés et de casser la grève. Les patrons de PSA ont tenté de faire régner un climat de tension en recrutant près de 200 cadres d'autres sites appuyés par une centaine de vigiles, depuis obligés de quitter l'usine suite aux recours de la CGT.

La direction patronale faite pour choquer l'opinion publique et surtout les salariés afin de faire avaler la couleuvre des futurs accords compétitivité. Un mensonge qui ne résiste pas à l'analyse des comptes, effectuée par la CGT PSA, qui démontre que ces « pertes » sont en réalité un jeu d'écritures comptable. Ce chiffre de 5 milliards ne concerne pas des espèces sonnantes et trébuchantes, mais une dépréciation d'actifs, théorique, utilisée pour désinformer ! Les subtilités et embrouilles de la finance servent ici d'armes médiatiques !

Pour briser un mouvement qui gêne leurs calculs cupides, les patrons de PSA ont choisi de monter d'un cran et de passer à la politique de répression : sept militants très actifs dans la grève ont été convoqués à la sureté territoriale. Cinq sont menacés de licenciement et ont été mis à pied immédiatement.

Cette politique a échoué et la grève continue. En effet cette stratégie n'a fait qu'augmenter la détermination des salariés en lutte, dont le mouvement se renforce. Il s'est construit un large front de soutien et de solidarité en faveur des grévistes de PSA. Leur combat nous concerne tous, puisqu'il défend l'avenir de notre industrie, les emplois, et met en évidence la responsabilité de la finance dans la casse de notre outil productif. Par ailleurs cette lutte intervient dans un contexte d'attaques tous azimuts contre le monde du travail. Licenciements massifs, mais aussi accords destinés à baisser les salaires et rendre les salariés encore plus flexibles. L'accord sur la « sécurisation de l'emploi », que le gouvernement voudrait entériner tel quel, est en réalité une régression sociale colossale !

Les salariés ne font jamais grève par plaisir, c'est l'ultime action lorsque le blocage patronal est manifeste. Pour tenter d'atténuer ses effets l'UD CGT 93 organise une solidarité financière via l'association « entraide solidarité salariés du 93 et familles ».

Les soutiens financiers peuvent être adressés à l'ordre de l'association et envoyés à : « association entraide et solidarité salariés du 93 et familles » Bourse Départementale du travail 1 place de la Libération 93016 Bobigny.

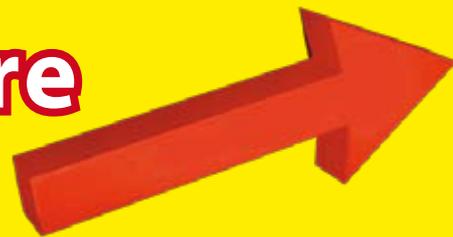
Pour l'emploi, les salaires et le développement de notre industrie, solidarité avec les PSA !

Autre manœuvre, l'effet d'annonce des prétendus « 5 milliards » de pertes du groupe PSA. Une com-muni-



Rassemblement devant l'usine PSA le 5 février

Faire grandir notre nombre d'adhérents pour faire grandir les luttes



Comme nous l'avions dit lors de notre Comité Général du 6 Décembre dernier, il n'y a pas besoin d'attendre le déclenchement d'une campagne de syndicalisation pour proposer l'adhésion. Elle doit être proposée régulièrement.

Malgré tout, certaines périodes sont quand même plus propices. Quand le syndicat est actif, quand la CGT lutte, localement ou nationalement, les adhésions se font plus facilement. A condition, bien évidemment, de la proposer.

Dans des moments de luttes fortes et emblématiques comme nous le vivons en ce moment sur le département avec PSA Aulnay, Presstalis, Ikéa Paris Nord2, ou bien encore Télémarket à Pantin, la proposition de l'adhésion à la CGT est d'autant plus facile à amener et à concrétiser.

Les "meilleurs crus" d'adhérents se font dans les luttes!

Malheureusement, nous ne pensons pas forcément à la proposer, alors que les adhésions les plus pérennes et les plus idéologiques se font pendant les luttes.

Notre image dans cette période, où des syndicats CGT luttent pour leurs droits, pour garder leur travail, pour les salaires ou les conditions de travail, est favorable.

Le plus dur est de prendre le temps de discuter avec

les "proches", les sympathisants, et électeurs CGT présents à nos cotés dans les batailles.

Car faire des adhésions ne peut pas se limiter à quelques "professionnels" de l'adhésion.

Il est du devoir de chacun des adhérents de faire grandir notre nombre de syndiqués pour être plus nombreux, plus forts, et donc plus efficaces.

La mise à disposition du 4 page confédéral sur l'accord Patronat-Gouvernement-CFDT et les actions prévues le 5 Mars prochain seront aussi l'occasion de sensibiliser le grand public sur cet accord minoritaire et dangereux pour les salariés, d'expliquer notre position et nos revendications, mais aussi de leur proposer de renforcer la CGT.



DERNIÈRE MINUTE

*Pour la 3^{ème} année
consécutive nous
dépassons
les 25 000 adhérents
avec un total de
25 075 syndiqués en
2012*

JE SUIS SYNDIQUÉ POURQUOI PAS VOUS?



CONVOCAION DU 9^{ème} CONGRÈS de l'USR CGT 93



Le 9^{ème} congrès de l'USR CGT 93 est convoqué les jeudi 14 et vendredi 15 mars 2013

Auditorium de la Bourse Départementale du Travail - Bobigny

Le syndicalisme retraité existe, il doit être fort et représentatif des personnes âgées.

La réussite de notre 9^{ème} congrès dépend de notre capacité à faire débattre par l'ensemble des syndiqué-es nos propositions et la justesse de nos revendications.

Un bon congrès se prépare dans l'action, aussi nous vous rappelons nos décisions :

On continue la campagne de pétition pour obtenir une réduction du titre de transport pour toutes les personnes âgées d'Ile de France.

On a participé à la journée nationale du 11 octobre 2012, pour obtenir satisfaction sur nos 3 revendications:

Aide à l'autonomie

Pouvoir d'achat

Accès aux soins

Pour le congrès, dès maintenant:

- ▶ Informer l'ensemble des syndiqués de toutes nos sections pro et multi pro
- ▶ Décider d'Assemblée Générale dans toutes nos sections, pour débattre de nos actions et définir les participations au congrès, ainsi que les candidatures au prochain Conseil Départemental.
- ▶ Adoption des statuts. La dernière mise à jour date de 1983.

Chaque section dispose d'un mandat de droit plus un par tranche de 15 adhérents.

Veillez dans le mandatement au respect des générations (jeunes et anciens retraités) présence souhaitée de camarades en préretraite, voir encore en activité.

L'accueil des délégués se fera à **13 h**; le **jeudi 14 mars** suivi d'une ½ journée de débat.

Le **vendredi 15 mars** début de 2^{ème} séance à **9 h 30** poursuite de discussion.

Repas pris en commun, suivi de la dernière séance, élections et clôture du congrès.

STAGE « PREVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX »

du 27 au 28 mars 2013

Le Collectif Formation Syndicale de l'UD-CGT du 93 organise un stage intitulé « Prévenir les risques psychosociaux » du 27 au 28 mars 2013. **Cette formation qui se déroulera à la Bourse départementale du travail à Bobigny s'adresse en particulier aux élus et mandatés** (CE, CHSCT, DP) mais elle est ouverte à tous les camarades intéressés par la question.

Les risques psychosociaux, en forte progression, constituent une nouvelle catégorie de risques professionnels graves. Les nouvelles techniques de management de la société libérale et le développement de la précarité en sont essentiellement les causes. Connaître et dévelop-

per des outils de prévention est donc primordial pour aider et défendre les salariés.

Lors de cette formation seront notamment abordés : Définition de la santé au travail, des risques psychosociaux – Interaction entre organisation du travail et les risques psychosociaux – la prévention de ceux-ci.

Pour les élus et mandatés la demande de congé de formation doit se faire au titre des articles L.2325-44 et R.2325-8 du Code du travail. Le coût de cette formation s'élève à 580€ (budget formation).

STAGE « CHSCT » (Entreprises de moins de 300 salariés) du 3 au 5 avril 2013

Cette formation organisée par le Collectif formation syndicale de l'Union Départementale CGT a pour objectif de donner aux **membres du CHSCT d'entreprise ou d'établissement de moins de 300 salariés**, les outils indispensables pour accomplir au mieux leur mission.

Elle se déroulera à la Bourse du travail de Saint-Denis.

Au cours de ces 3 jours seront notamment abordés : le rôle et la mission du médecin du travail – le droit des salariés en matière de santé au travail et le rôle que peuvent jouer les instances représentatives – le rôle et les

prérogatives du syndicat CGT en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

La demande de congé de formation doit se faire au titre des articles L.4614-14 et L.4614-16 et L.2325-44 du code du travail.

Attention : Fonction publique : les salariés ne sont pas soumis aux articles du code du travail. Il faut donc établir sa demande de congé de formation en demandant la prise en charge financière de celui-ci (1070 €).

Merci de renvoyer le coupon d'inscription ci-dessous au collectif Formation Syndicale, UD CGT 93, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny - Hortensia: 01 48 96 36 56



Je m'inscris au stage : « Prévenir les risques psychosociaux » du 27 au 28 mars 2013

Je m'inscris au stage : « CHSCT » du 3 au 5 avril 2013

* Cochez le stage qui vous intéresse

Nom Prénom

Adresse personnelle

Ville CP

..... Portable:

@

Entreprise UL

Mandat Responsabilité syndicale



Pour la défense du droit des patients

INDECOSA CGT lutte quotidiennement au côtés de la CGT pour la défense d'un véritable service public non discriminant et déconnecté de toute forme de conflits d'intérêts. L'association s'oppose ainsi aux décisions des Agences Régionales de Santé (ARS) qui démantèlent progressivement l'accès au soin dans les territoires pour répondre à des critères purement comptables.

La santé n'est pas une marchandise. Elle fait partie d'un socle « des droits fondamentaux » qui devraient être inaliénables comme le logement, l'énergie, les transports...

L'activité d'INDECOSA CGT prend, dans le domaine de la santé, des formes complémentaires à l'activité revendicative ; par exemple, celle de la défense des droits des patients ou encore des victimes de « scandales de santé publique ».

La recherche de l'amélioration des relations entre les usagers et le système de santé fait partie de la défense du droit des patients.

INDECOSA CGT utilise la loi du 2 mars 2002, dite loi Kouchner, destinée à améliorer les relations entre usagers et système de santé pour aider les militants dans leurs démarches. Ces démarches peuvent ainsi concerner une demande de consultation de dossier médical personnel, une saisine de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation (CRCI).

La consultation du dossier médical personnel

Cette consultation est nécessaire lorsqu'une personne qui rencontre de graves problèmes de santé considère avoir été victime d'un traitement inapproprié.

Dans ce cas, le refus du médecin hospitalier de fournir un document justifiant ce traitement n'est pas rare...

L'association INDECOSA a alors la possibilité de faire valoir le principe que « chaque patient doit avoir accès librement à son dossier médical » conformément à l'article L. 1111-7 du Code de la Santé Publique. Ensuite, le patient (ou INDECOSA)

effectue les démarches appropriées en respectant les règles établies pour obtenir les documents demandés.

Des démarches du même ordre peuvent concerner une personne victime d'une erreur chirurgicale irréversible.

La saisine de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation

Un exemple est celui d'une personne qui, suite à une opération chirurgicale, a perdu l'usage de la main gauche.

La médiation auprès de l'établissement hospitalier concerné n'ayant rien donné, il lui a été conseillé de saisir la Commission Régionale de Conciliation (CRCI) par courrier.

De même que précédemment, les démarches doivent être réalisées selon une procédure bien déterminée. Ainsi celle-ci, si les conditions requises sont remplies (antériorité des faits, gravité du handicap ou des troubles subis...), doivent déboucher sur l'obtention d'une indemnisation.

Le Code de la santé et les textes qui en découlent donnent la possibilité aux patients de faire valoir leurs droits. Il n'est que justice de les utiliser.

Il n'en est pas de même lorsque le dommage subi n'est pas reconnu...

Aide aux personnes victimes de scandales de « santé publique »

INDECOSA CGT a connu ou connaît également des situations où les erreurs médicales ne sont pas ou n'étaient pas reconnues.

Par le passé, les affaires traitées ont été celles des victimes des éthers de glycol (exposition des femmes enceintes).

Actuellement, l'association est investie dans la défense des victimes du médiateur, de celles de l'amiante ou encore des salariés victimes de l'explosion d'AZF.

Il va de soi que ces affaires sont centralisées par INDECOSA CGT association nationale.

Ces exemples montrent l'implication d'INDECOSA CGT dont le but, quelle que soient les situations, est de défendre le droit des salariés en tant que consommateurs.

→ POUR BIEN SE DÉFENDRE ←

D'abord mieux connaître ses droits!
Un souci de droit ? de consommation ? faites en nous part

Mail : indecosa@cgt93.fr Tél. : 01 48 96 36 37

PERMANENCES

→ Bobigny:

UD CGT - 1, place de la Libération
Mercredi matin - Tel: 01 48 96 36 36

Ne vous laissez plus croquer

→ Le Blanc Mesnil:

UL CGT - 158, avenue Charles Floquet
Mercredi Matin - Tel: 01 48 67 02 86

→ Bondy:

MAIRIE- Lundi après midi sur RDV
Tel: 01 48 50 53 00
MJSP - 1, avenue Jean Lebas
Tel: 01 71 86 64 30

→ Stains:

UL CGT - 4, rue Albert Einstein
Tel: 01 48 26 65 70

